

**BIGBEN INTERACTIVE FINALISE LA CESSIION DE SA FILIALE BIGBEN CONNECTED
ET
ANNONCE LA PROROGATION DE LA PROCEDURE DE SAUVEGARDE ACCELEREE**

Lesquin, le 8 octobre 2026 – Bigben Interactive (ISIN FR0000074072) (la « **Société** ») annonce ce jour :

- la réalisation de la cession de sa filiale Bigben Connected au profit de Modelabs ; et
- la prorogation pour une durée de deux mois supplémentaires, de sa période de sauvegarde accélérée.

Il est préalablement rappelé que, par jugement en date du 17 août 2026, le Tribunal de commerce de Lille Métropole (le « **Tribunal** ») a ouvert une procédure de sauvegarde accélérée au bénéfice de la Société dans le cadre de sa restructuration financière (la « **Procédure de Sauvegarde Accélérée** »).

Aux termes d'un communiqué de presse en date du 21 juillet 2026, la Société avait annoncé la signature d'un contrat de cession d'actions sous conditions suspensives (le « **Contrat de Cession** ») portant sur l'intégralité du capital social et des droits de vote de sa filiale Bigben Connected au profit de la société Modelabs (la « **Cession** »).

L'ensemble des conditions suspensives ayant pu être levées, la Cession a été définitivement réalisée.

Conformément aux stipulations du Contrat de Cession, une partie du prix de la Cession, à hauteur de 35 M€, a été versée par Modelabs à la Société à la date de réalisation de la Cession. Le solde du prix de la Cession fait l'objet d'un crédit vendeur remboursable par Modelabs à la Société sur une durée de cinq (5) ans à compter de la date de réalisation de la Cession selon des échéances semestrielles (le « **Crédit Vendeur** »). Le montant du Crédit Vendeur a été arrêté entre les parties à la date de réalisation de la Cession à un montant d'environ 13 M€ ; il est précisé que le montant du Crédit Vendeur sera définitivement arrêté à l'issue de la procédure usuelle de vérification, par Modelabs, des comptes de *closing* de Bigben Connected, dans les conditions prévues par le Contrat de Cession.

Le montant perçu à la date de réalisation de la Cession (35 M€) sera affecté par la Société selon les principes clés de sa restructuration financière tels que présentés dans son communiqué de presse en date du 22 septembre 2026.

Cette opération, réalisée dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde Accélérée, marque une étape importante de sa restructuration financière.

Prorogation de la Procédure de Sauvegarde Accélérée

La Société annonce que, par jugement en date du 7 octobre 2026, le Tribunal a prorogé pour une période de deux mois supplémentaires (du 17 octobre 2026 au 17 décembre 2026), la Procédure de Sauvegarde Accélérée et fixé l'audience d'examen du plan de sauvegarde accélérée de la Société au 9 décembre 2026.

Prochaines étapes

Sous l'égide des administrateurs judiciaires désignés par le Tribunal de commerce de Lille Métropole, les créanciers et actionnaires de la Société seront appelés à voter, dans le cadre de classes de parties affectées, sur le projet de plan de sauvegarde accélérée, avant que le Tribunal ne statue sur son adoption.

Les opérations de restructuration financière seront mises en œuvre à la suite de cette adoption et devraient s'achever d'ici la fin du premier trimestre 2027.

La Société informera le marché, en temps utile, des prochaines étapes de sa restructuration financière, et notamment du calendrier détaillé des opérations sur le capital à venir.

La Société confirme que les informations susceptibles d'être qualifiées d'informations privilégiées au sens du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et qui ont pu être données à titre confidentiel à ses créanciers financiers et parties prenantes sous accord de confidentialité, dans le cadre de la procédure de conciliation et des négociations relatives à sa restructuration financière, ont été publiées au marché, soit par le passé, soit dans le cadre du présent communiqué, dans le but de rétablir l'égalité d'accès à l'information relative au groupe formé par la Société et ses filiales entre l'ensemble des investisseurs.

A PROPOS DE BIGBEN INTERACTIVE

CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS 2025-2026
285,6 M€

Bigben est un acteur européen de l'édition de jeux vidéo, de la conception et de la distribution d'accessoires mobiles et gaming, ainsi que de produits audiovisuels. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses marchés.

EFFECTIF
Plus de 1 300 collaborateurs

Société cotée sur Euronext Paris, compartiment B – Indice : CAC Mid & Small – Éligible SRD long
ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIGPA ; Bloomberg : BIGFP

INTERNATIONAL
31 filiales et un réseau de distribution dans plus de 100 pays
www.bigben-group.com

CONTACT PRESSE : Cap Value – Gilles Broquelet gbroquelet@capvalue.fr – +33 1 80 81 50 00

Avertissement

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, à la situation financière ou aux besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l'aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « planifier », « avoir l'intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d'autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles de la Société, notamment en ce qui concerne les plans, les objectifs, les hypothèses,

les attentes, les perspectives et prévisions de la Société, et des déclarations concernant d'autres événements ou perspectives futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Les déclarations prospectives reflètent les attentes, intentions ou prévisions actuelles de la Société concernant des événements futurs, fondées sur les informations actuellement disponibles et les hypothèses formulées par la Société.

Les déclarations prospectives et les informations contenues dans cette annonce sont faites à la date des présentes et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser toute déclaration ou information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de toute autre manière, sauf si requis par la loi. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, écrites ou orales, attribuables à la Société ou à des personnes agissant au nom de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les communiqués de presse (y compris sur le site web de la Société), les rapports et autres communications, sont expressément et intégralement couvertes par les mises en garde contenues dans le présent communiqué de presse.